

PARRAINAGE CIVIL

Pièces à fournir

- Les photocopies des titres d'identité des parents
- L'acte de naissance de l'enfant (de – de 3 mois)
- Un justificatif de domicile (récent)
- La photocopie du titre d'identité du parrain
- La photocopie du titre d'identité de la marraine
- Un justificatif de domicile des parrain & marraine
+ L'intitulé exact de leurs professions
- Fiche de renseignement des parents
- Fiches de renseignements du parrain & de la marraine
(originaux)